Piscine ARCHIPEL
150 Rue du Plan d'Eau 01190 Reyssouze
Tél.: 03.85.23.99.11
accueil-piscine@ccbresseetsaone.fr

INSCRIPTION ACTIVITES AQUATIQUES
3ème période du 12 février au 3 mai 2024

Lundi	12/02 – 04/03 – 11/03 – 18/03 – 25/03 – 08/04 – 29/04	7 séances
Mardi	13/02 – 05/03 – 12/03 – 19/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04	8 séances
Mercredi	14/02 – 06/03 – 13/03 – 20/03 – 27/03 – 03/04 – 10/04	7 séances
Jeudi	15/02 – 07/03 – 14/03 – 21/03 – 28/03 – 04/04 – 11/04 – 02/05	8 séances
Vendredi	16/02 – 08/03 – 15/03 – 22/03 – 29/03 – 05/04 – 12/04 – 03/05	8 séances

NOM de l'abonné :……Prénom :……

Date de naissance : ……../……../…… Sexe : F ☐ M☐

Adresse :…… CP/Ville :……

Téléphone :……Email :……

Cocher l'activité choisie		Créneau choisi	Tarif 3ème période	Paiement
	Aquagym	Jour :…… Heure :……	Lundi et Mercredi : 77 € Mardi, Jeudi, Vendredi : 88 €	Montant réglé : …… Mode : …… Date : ……
	Aquafitness			
	Aquabike			
	Aquagym douce			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des activités (au dos)

Date : …… Signature……

Cadre réservé piscine Certificat médical fourni : ☐oui ☐ non

Piscine ARCHIPEL
150 Rue du Plan d'Eau 01190 Reyssouze
Tél.: 03.85.23.99.11
accueil-piscine@ccbresseetsaone.fr

INSCRIPTION ACTIVITES AQUATIQUES
3ème période du 12 février au 3 mai 2024

Lundi	12/02 – 04/03 – 11/03 – 18/03 – 25/03 – 08/04 – 29/04	7 séances
Mardi	13/02 – 05/03 – 12/03 – 19/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04	8 séances
Mercredi	14/02 – 06/03 – 13/03 – 20/03 – 27/03 – 03/04 – 10/04	7 séances
Jeudi	15/02 – 07/03 – 14/03 – 21/03 – 28/03 – 04/04 – 11/04 – 02/05	8 séances
Vendredi	16/02 – 08/03 – 15/03 – 22/03 – 29/03 – 05/04 – 12/04 – 03/05	8 séances

NOM de l'abonné :……Prénom :……

Date de naissance : ……../……../…… Sexe : F ☐ M☐

Adresse :……CP/Ville :……

Téléphone :……Email :……

Cocher l'activité choisie		Créneau choisi	Tarif 3ème période	Paiement
	Aquagym	Jour :…… Heure :……	Lundi et Mercredi : 77 € Mardi, Jeudi, Vendredi : 88€	Montant réglé : …… Mode : …… Date : ……
	Aquafitness			
	Aquabike			
	Aquagym douce			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des activités (au dos)

Date : …… Signature……

Cadre réservé piscine Certificat médical fourni : ☐oui ☐ non

RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES
SAISON 2023/2024

1. Durée des séances : 45 minutes. (Sauf AQUABIKE 40 minutes)

2. Ouverture des bornes 15 minutes avant le début des séances.

3. Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.

4. Les inscriptions par période se renouvellent aux dates indiquées à l'accueil. Le cas échéant, restitution du bracelet à l'accueil ou facturation (5 €).

5. Les séances ponctuelles doivent être **réservées et réglées durant les horaires d'ouverture au public. Aucun billet ne sera vendu en dehors de ces créneaux**. Elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.

6. En cas de perte ou de détérioration des bracelets, 5 € seront dus.

7. Pour l'ensemble des activités, **hors présentation d'un certificat médical,** aucun remboursement ni aucune récupération ne seront accordés**.**

8. Afin d'éviter les risques de fraudes, toute personne est susceptible d'être photographiée aux bornes d'entrées et ce dans le cadre des textes réglementaires en vigueur.

9. Toute personne inscrite aux activités organisées à la piscine s'engage à se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, elle sera interdite d'accès.

10. Le présent règlement se réserve le droit d'évoluer en fonction des mesures et obligations sanitaires à venir.

RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES
SAISON 2023/2024

1. Durée des séances : 45 minutes. (Sauf AQUABIKE 40 minutes)

2. Ouverture des bornes 15 minutes avant le début des séances.

3. Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.

4. Les inscriptions par période se renouvellent aux dates indiquées à l'accueil. Le cas échéant, restitution du bracelet à l'accueil ou facturation (5 €).

5. Les séances ponctuelles doivent être **réservées et réglées durant les horaires d'ouverture au public. Aucun billet ne sera vendu en dehors de ces créneaux**. Elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.

6. En cas de perte ou de détérioration des bracelets, 5 € seront dus.

7. Pour l'ensemble des activités, **hors présentation d'un certificat médical,** aucun remboursement ni aucune récupération ne seront accordés**.**

8. Afin d'éviter les risques de fraudes, toute personne est susceptible d'être photographiée aux bornes d'entrées et ce dans le cadre des textes réglementaires en vigueur.

9. Toute personne inscrite aux activités organisées à la piscine s'engage à se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, elle sera interdite d'accès.

10. Le présent règlement se réserve le droit d'évoluer en fonction des mesures et obligations sanitaires à venir.